



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

handicapés

Question écrite n° 8853

### Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la circulaire du 1er février 2007 du ministère du travail qui transpose une directive européenne sur l'utilisation de machines dangereuses pour les travaux indispensables à la formation professionnelle. Ladite circulaire interdit toute dérogation à l'utilisation de machines dangereuses pour les élèves handicapés âgés de 16 à 18 ans en instituts médico-éducatifs (IME). Cette circulaire aurait de graves conséquences sur l'insertion de ces jeunes dans le milieu professionnel, mais aussi sur les missions premières des IME, qui seraient remises en cause. Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour que les IME puissent continuer leur travail de formation et d'insertion pour les handicapés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Duriez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8853

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6693

**Question retirée le :** 10 juin 2008 (Retrait pour cause de question identique)